

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.038

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 2000 aux associations culturelles

VOTE : UNANIMITE

La commission culturelle qui s'est réunie le 24 Février 2000, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2000 pour les associations culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission culturelle du 24 Février 2000
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions 2000 aux associations suivantes :

. MUSIQUE EN PAYS ROYANNAIS	150.000 F
. CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	160.000 F
. ROYAN CAMERA CLUB	15.000 F
. LES BALADINS DU ROI-YAN	2.500 F
. PETITS CHANTEURS DE NOTRE-DAME	6.000 F
. CLUB PHILATELIQUE	6.000 F
. UNIVERSITE INTER-AGES	26.000 F
. APRILHIS	40.000 F
. ARCANTE	20.000 F
. ASSOCIATION PAROISSIALE DU PARC	15.000 F
. CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3.500 F
. GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	8.000 F
. L'ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	10.000 F
. F.S.E. STE.MARIE-ST JEAN BAPTISTE	4.000 F
. MUSICAMATEUR	14.000 F
. ATELIERS D'ART DRAMATIQUE	2.500 F
. ECHANCRURES	60.000 F
. ROYAN CULTURE	403.000 F
. SOCIETE DU MUSEE DE ROYAN	6.500 F
. GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	2.000 F
. F.S.E. DU LYCEE CORDOUAN	2.500 F

. F.S.E. DU LYCEE PIERRE & MARIE CURIE	5.000 F	
. EUTERPE	10.000 F	
. LES MOUETTES "SECTION MUSIQUE"	10.000 F	
. SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT		1.000 F
. ASSOCIATION D'ECHANGES DE SAVOIRS	2.000 F	
. LA DISETTE	2.000 F	
	=====	
TOTAL.....	986.500 F	

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 Fonctions 30 et 322 du Budget Primitif 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS